

GUIDE DES PARENTS POINTE-CLAIRE



ÉTÉ 2026

Camps culturels • Camps sportifs et récréatifs • Camps de pagayage



CAMP DE JOUR
COMMUNAUTAIRE
CONFORME

2026

Sommaire

3

Programmes

4

Renseignements
généraux

5

Règles générales

6

Santé

7

Vagues de chaleur

8

Organisation
quotidienne au camp

9

Règles particulières
des camps

Publié par la Ville de Pointe-Claire



pointe-claire.ca

Programmes

La Ville de Pointe-Claire propose aux enfants et aux adolescent(e)s une variété de camps culturels, récréatifs, sportifs et de pagayage, offerts dans un environnement sécuritaire, amusant et stimulant.

Accessibilité

Votre enfant souhaite participer au camp de jour et a besoin d'une attention particulière ? Communiquez avec nous pour évaluer les possibilités de lui offrir un environnement accessible, sécuritaire et amusant. S'il y a lieu, vous serez redirigé(e) vers un organisme communautaire pour plus de soutien.

La Ville de Pointe-Claire a fait l'acquisition d'une bicyclette adaptée afin de permettre aux jeunes de se déplacer ensemble pendant les activités du camp Ados.

Association des camps du Québec (ACQ)

Le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux a été développé grâce à un partenariat entre l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et l'Association des camps du Québec (ACQ). Il comporte 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux.

Le programme des camps sportifs et récréatifs de la Ville de Pointe-Claire répond à toutes les balises du cadre de référence et a obtenu l'attestation de conformité. Les animateurs reçoivent une certification du Programme DAFA chaque année. La demande d'adhésion pour les camps culturels et de pagayage sera annoncée prochainement.

Association des camps du Québec : campsquebec.com



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



Comprendre MULTI : compte, carte et numéro

La Ville utilise maintenant la plateforme d'inscription MULTI (multi.pointe-claire.ca) pour toutes les activités, y compris les camps de jour.

Pour inscrire un enfant, trois éléments distincts existent et chacun joue un rôle précis :

COMPTE MULTI

Votre profil en ligne.

Créé une seule fois par le parent ou le tuteur légal.

Tous les membres de la famille peuvent être associés à ce compte.

CARTE MULTI (résidente et résident)

Carte physique remise aux résidentes et résidents.

Elle sert de preuve de résidence et contient le numéro MULTI de la participante ou du participant.

NUMÉRO MULTI

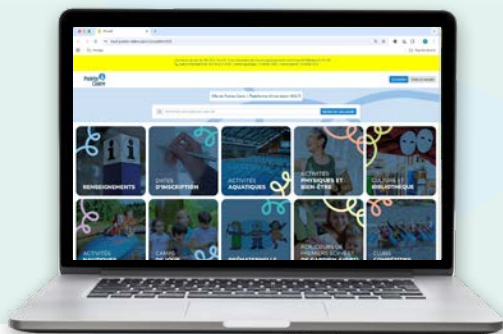
Numéro individuel de la participante ou du participant, requis pour s'inscrire aux activités.

Les résidentes et résidents l'obtiennent par l'intermédiaire de la carte MULTI.

Les non-résidentes et non-résidents reçoivent plutôt un numéro MULTI non-résident au lieu d'une carte.

- Vous devez d'abord créer un compte MULTI, puis associer le numéro MULTI de chaque participante ou participant avant de vous inscrire au camp.
- Pour inscrire un enfant au camp, le parent ou tuteur et l'enfant doivent chacun avoir leur propre numéro MULTI associé au compte.

Important : Créez et associez votre compte avant la journée d'inscription. Les comptes ne peuvent pas être validés pendant les périodes d'inscription à fort achalandage.



Création de votre compte MULTI

Le compte doit être créé au nom de l'adulte responsable des inscriptions.

Les enfants sont ensuite ajoutés au profil familial.

Si vous avez besoin d'aide pour créer votre compte ou vous inscrire, consultez la page « Compte MULTI » sur le site Web de la Ville pour des instructions détaillées.

Résidentes et résidents : Comment obtenir une carte MULTI

Présentez-vous en personne à l'un des endroits suivants pendant les heures d'ouverture :

- Bibliothèque centrale
- Centre aquatique
- Centre sportif Olive-Urquhart
- Hôtel de ville

EXIGENCES

- Une photo sera prise pour chaque membre de la famille âgé de 6 ans et plus
- Une preuve d'identité et une preuve de résidence sont requises pour chaque personne
- La carte est valide pour deux ans

Veillez vérifier que votre carte est valide avant l'inscription et la renouveler si elle est expirée.

Non-résidentes et non-résidents : Comment obtenir un numéro MULTI

Les non-résidentes et non-résidents doivent demander un numéro MULTI non-résident en remplissant le formulaire en ligne sur le site Web de la Ville (page « Compte MULTI »).

Un numéro sera envoyé par courriel. Chaque enfant doit avoir son propre numéro pour s'inscrire.

Relevé 24

Le Relevé 24 est désormais disponible uniquement en ligne par l'intermédiaire de votre compte MULTI. Il n'est plus envoyé par la poste ni par courriel.

Le relevé est émis au nom du titulaire du compte qui a effectué l'inscription.

RÈGLES GÉNÉRALES

Règles de conduite

Pour assurer une expérience agréable, enrichissante et sécuritaire pour tou(te)s, des règles de conduite doivent être respectées. Nous demandons votre collaboration pour que votre enfant comprenne bien les règles du camp et qu'il(elle) s'engage à les respecter.

Comportement

- Aucun manque de respect ne sera toléré.
- Aucune violence verbale ou physique envers les autres enfants ou le personnel du camp ne sera tolérée.
- Tout écart de conduite sera sanctionné.

Respect de l'équipement et des installations

Le respect des équipements, des installations et du matériel est requis en tout temps. Les actes de vandalisme sont sanctionnés.

Les parents, le tuteur ou la tutrice légal(e) de l'enfant seront facturés pour tout dommage causé par les actes de vandalisme commis par ce dernier.

Objets de divertissement personnels

Afin de permettre à votre enfant de vivre une expérience épanouissante et de développer ses aptitudes sociales au contact de ses pairs, nous vous demandons de laisser à la maison les objets suivants :

- Appareils électroniques
- Jeux personnels
- Livres
- Jouets

Si vous n'êtes pas certain(e) qu'un objet est autorisé, communiquez avec le responsable du camp.

Système de mesures disciplinaires

Le personnel des camps suit un système de mesures disciplinaires en quatre étapes.

Étape A

En cas de manquement aux règles du camp, l'enfant reçoit un avertissement verbal de la part de son moniteur ou de sa monitrice. Tout écart de conduite est documenté.

Étape B

Après trois avertissements verbaux, le ou la responsable informe les parents, le tuteur ou la tutrice du comportement de l'enfant. Les responsables de l'enfant et du camp collaborent pour trouver une solution.

Étape C (Camps récréatifs et sportifs uniquement)

Si le comportement irrespectueux persiste, le ou la responsable principal(e) avise les parents, le tuteur ou la tutrice et met en place un tableau de comportement à l'attention de l'enfant afin d'assurer un suivi quotidien.

Étape D

Si aucune amélioration n'est constatée après chaque sanction, les mesures suivantes sont prises :

- L'enfant est retiré(e) du camp pour une journée ou une sortie. Un avertissement écrit est remis aux parents, au tuteur ou à la tutrice.
- L'enfant est retiré(e) du camp pour une période variant de trois jours à une semaine. Un second avertissement écrit est remis aux parents, au tuteur ou à la tutrice.
- L'enfant est retiré(e) du camp pour le reste de l'été.

Les avertissements écrits sont accompagnés d'informations précises sur les interventions du personnel.

Aucun remboursement des frais d'inscription n'est accordé si l'enfant est retiré(e) du camp de jour.

Communiquez directement avec le camp concerné (voir coordonnées ci-dessous).

ANNULATIONS ET CHANGEMENTS

Annulation d'une semaine – Remboursement

Les demandes de remboursement doivent être présentées par écrit et inclure les informations suivantes :

- Les raisons de la demande
- Le numéro de la carte MULTI ou le numéro de client
- Les dates à annuler
- Le nom de chaque enfant

Aucun remboursement ne sera accordé à moins de huit jours ouvrables du début du camp. Le remboursement s'effectue par chèque. Prévoir quatre à six semaines pour le traitement de la demande. Les absences sont non remboursables et non transférables.

Veillez communiquer directement avec le service concerné pour plus d'information sur le montant des frais liés aux annulations.

Quand faire votre demande ?

Les demandes doivent être reçues par le service concerné au moins 8 jours ouvrables avant le début de la semaine à annuler.

Le remboursement sera versé à la personne ayant inscrit l'enfant.

Frais d'annulation

Les frais suivants s'appliquent par enfant et par semaine annulée.

Communiquez directement avec le camp concerné (voir coordonnées ci-dessous).

Où adresser votre demande selon le camp choisi :

Camps culturels et Camps sportifs et récréatifs.

Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire

94, avenue Douglas-Shand
Pointe-Claire (Québec) H9R 2A8
514 630-1214 | recreation@pointe-claire.ca

Camps de pagayage

Service des activités nautiques

75, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore
Pointe-Claire (Québec) H9S 4H5
514 630-1256 | nautique@pointe-claire.ca

Changement d'une semaine

Si vous souhaitez reporter une semaine pour laquelle votre enfant est inscrit, des frais de transfert de 20 \$ s'appliqueront.

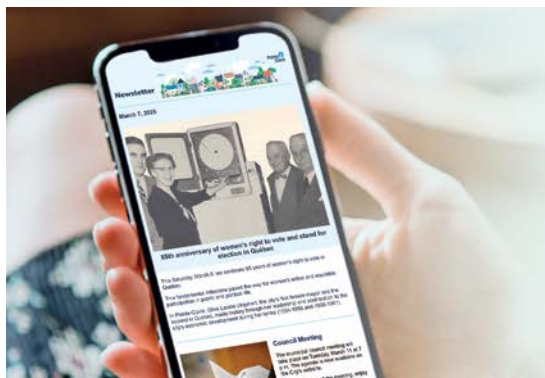
Les demandes de changement doivent être présentées par écrit au moins huit jours ouvrables avant le début de la semaine à changer, dans la mesure où il reste de la place dans la nouvelle semaine choisie.

- Les demandes doivent être approuvées.
- Des frais de transfert s'appliquent.

Aucun transfert n'est possible à moins de huit jours du début du camp.

Chèques sans provision

Des frais d'au moins 35 \$ vous seront facturés pour tout chèque sans provision.



Infolettres de la Ville

Inscrivez-vous sur le site Web de la Ville pour être informé(e) des actualités, des événements et des dates d'inscription aux activités offertes !

Abonnez-vous aux infolettres, rendez-vous sur le pointe-claire.ca.

Médicaments

Vous devez aviser la personne responsable si votre enfant prend un médicament. Si vous souhaitez que les moniteur(trices)s aident votre enfant à prendre son médicament, vous devrez fournir un consentement écrit ainsi que le contenant de l'ordonnance d'origine. Les mêmes règles s'appliquent en cas de changement dans l'ordonnance de votre enfant.

Crème solaire

L'application d'une crème solaire est obligatoire pour tous les campeurs et toutes les campeuses. Votre enfant doit fournir sa crème dès le premier jour de camp.

Pour des raisons de santé, votre enfant ne peut utiliser la crème d'un(e) autre enfant ni partager la sienne avec d'autres.

Nouvelles prescriptions

Il est également primordial que vous avisiez la personne responsable de toute nouvelle prescription médicale ou tout changement de posologie d'une médication en cours, si vous souhaitez que les moniteur(trices) aident votre enfant à prendre son médicament. Vous devrez fournir un consentement écrit ainsi que le contenant de l'ordonnance originale.

Poux

En cas de présence de poux, l'ensemble des parents, tuteurs ou tutrices seront informé(e)s. Il est de votre devoir de vous assurer que votre enfant n'a pas de poux ou de prendre les mesures qui s'imposent afin de les éliminer. Les enfants qui ont des poux devront rester à la maison et pourront réintégrer le camp à la suite d'un traitement. Les responsables du camp se réservent le droit de procéder à une vérification au retour de l'enfant.



Environnement sans noix :

Afin d'assurer la sécurité de tou(te)s, il est interdit d'apporter tout aliment pouvant contenir des noix, des arachides ou du beurre d'arachide. Il est aussi interdit de partager sa collation.

Toute forme d'allergie doit être indiquée dans le Formulaire familial et communiquée à la personne responsable du camp de jour.

Formulaire familial

Vous devez remplir un Formulaire familial en ligne lors de l'inscription d'un enfant.

Important

Le Formulaire familial est essentiel pour un encadrement optimal dans les camps de jour. Il contient des renseignements importants sur la santé de votre enfant et permet à nos équipes de mieux veiller à sa sécurité et à son bien-être, tout en favorisant une participation active dans les meilleures conditions.

Les renseignements contenus dans le formulaire familial demeureront confidentiels et à l'usage exclusif de l'équipe d'animation.

VAGUES DE CHALEUR

D'une manière générale, on parle de vague de chaleur lorsque la température de l'air atteint ou dépasse 34 °C au moins trois jours consécutifs et la température est égale ou supérieure à 20 °C pendant deux nuits consécutives. En période de chaleur accablante, des gestes concrets sont posés afin de veiller au bien-être, à la santé et à la sécurité de tous.

Au camp

La Ville de Pointe-Claire a mis en place un protocole de gestion des vagues de chaleur dans les camps de jour de la Ville. Les mesures suivantes sont alors prises :

- Des stations d'eau additionnelles sont installées dans chaque camp ;
- Des zones ombragées sont aménagées ;
- Des ventilateurs sont mis à la disposition des participantes et participants ;
- Des jeux d'eau sont organisés ;
- Les jeux à haute intensité, les tournois extérieurs et les activités de pagayage sont annulés ;
- Les camps sans système de climatisation sont relocalisés dans des installations climatisées ;
- Un système d'alerte météorologique est mis en place pour le personnel ;
- Les formulaires médicaux sont revus afin d'identifier les enfants atteints de troubles respiratoires ou d'asthme. **Il est donc primordial que les parents remplissent le Formulaire familial** (disponible à ludik.pointe-claire.ca) ;
- Les parents, tuteurs ou tutrices seront informé(e)s de l'état de leur enfant, si celui-ci ou celle-ci venait à présenter des signes de fatigue en raison de la chaleur ;
- Les parents, tuteurs ou tutrices reçoivent un rappel des précautions à suivre.













À la maison

Nous vous recommandons d'encourager votre enfant à boire, même sans avoir soif, et à rester dans une installation climatisée autant que possible.

Les bons gestes :

- S'hydrater souvent, même sans avoir soif (eau, fruits, légumes)
- Rester à l'ombre ou dans un endroit climatisé
- Éviter des sports de haute intensité
- Porter des vêtements légers et un chapeau
- Prendre des pauses dans ses activités

Malaises liés à la chaleur – Les signes à surveiller

ÉPUISEMENT PAR LA CHALEUR			OU	COUP DE CHALEUR		
 Faible ou étourdi	 Sueur excessive	 Peau froide, pâle et moite		 Migraine	 Pas de sueur	 Peau rouge, chaude et sèche Température du corps au-dessus de 39° C ou 103° F
 Nausée ou vomissements	 Pouls rapide et faible	 Crampes musculaires		 Nausée ou vomissements	 Pouls rapide et fort	 Peut perdre conscience
<ul style="list-style-type: none">• Se déplacer vers un endroit plus frais, ou avec l'air climatisé• Boire de l'eau si la personne est pleinement consciente• Prendre une douche froide ou utiliser des compresses froides				<h1>APPELER LE 911</h1> <ul style="list-style-type: none">• Agir immédiatement pour refroidir la personne en attendant les secours		

ORGANISATION QUOTIDIENNE AU CAMP —

Dîner et collations

Votre enfant doit apporter sa collation et sa bouteille d'eau chaque jour. Des collations saines sont recommandées, telles que des fruits, du fromage, des légumes, etc. Les bonbons et le chocolat sont déconseillés.

S'il(elle) participe à une journée complète de camp, il(elle) devra également prévoir un dîner.

Des fours à micro-ondes sont disponibles dans certains camps. Pour plus de renseignements, communiquez directement avec les responsables du camp.



Environnement sans noix :

Afin d'assurer la sécurité de tou(te)s, il est interdit d'apporter tout aliment pouvant contenir des noix, des arachides ou du beurre d'arachide. Il est aussi interdit de partager.

Toute forme d'allergie doit être indiquée dans le Formulaire familial et communiquée à la personne responsable du camp de jour.

Rappel

Vous devez remplir le Formulaire familial (disponible à multi.pointe-claire.ca). Il fournit l'information sur la santé de votre enfant (allergies, intolérances et restrictions alimentaires, prise de médicaments, etc.) pour une meilleure prise en charge.

Sac à dos du campeur et de la campeuse



Chapeau et vêtements de rechange identifiés



Crème solaire



Maillot de bain, souliers d'eau et serviette

(des jeux aquatiques peuvent être organisés à tout moment)



Bouteille d'eau réutilisable



Collations saines



Dîner
(pour les camps de journée complète)

LES OBJETS PERDUS NON RÉCLAMÉS SERONT REMIS À UN ORGANISME DE REVALORISATION APRÈS LE 1^{ER} OCTOBRE DE CHAQUE ANNÉE. VEUILLER IDENTIFIER TOUS LES EFFETS PERSONNELS DE VOTRE ENFANT.

Pour des raisons de sécurité, vous devez informer le camp si votre enfant :

- est en retard ou absent(e)
- doit quitter le camp plus tôt
- doit partir avec une autre personne
- se rend au camp ou quitte le camp seul(e) (à vélo ou à pied)

INFORMATIONS PARTICULIÈRES DES CAMPS

A. Camps culturels

Les participants assistent au camp du matin choisi, suivi des activités de l'après-midi. Consultez le programme du camp de jour pour tous les détails.

Articles essentiels

- Sac à dos du campeur et de la campeuse (page 8)
- Sarrau (ou une vieille chemise) pour le Camp d'arts visuels.
- Tablier et contenant Tupperware pour le camp de cuisine

Centre culturel Stewart Hall

176, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore
Pointe-Claire (Québec) H9S 4J7
514 630-1220
recreation@pointe-claire.ca

Horaire

Les camps débutent à 9 h.

Une période de 15 minutes avant et après l'heure est accordée aux parents ; au-delà de ce délai, des frais supplémentaires de 1 \$ par minute devront être réglés à l'animateur de garde.

Feuille de présence

Les parents doivent signer la feuille de présence au moment de l'arrivée et du départ de leur enfant.

Dîners

Chaque enfant doit apporter un dîner et une collation. **Le Centre culturel Stewart Hall n'offre pas de service de cantine.**



B. Camps récréatifs et sportifs

Le programme des camps sportifs et récréatifs se conforme aux exigences du Cadre de référence des camps de jour municipaux de l'Association des camps du Québec (ACQ), qui met l'accent sur la qualité de l'expérience et la sécurité des enfants (campsquebec.com).

- Camp récréatif
- Camp jeunésie
- Camp ados
- Camps sportifs
- Camp de la 9^e semaine (s'il y a lieu)
- Camp de la relâche scolaire

Articles essentiels

- Sac à dos du campeur et de la campeuse (page 8)
- Sarrau (ou une vieille chemise) pour le Camp d'arts visuels.

Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement communautaire

94, avenue Douglas-Shand
Pointe-Claire (Québec) H9R 2A8
514 630-1214
recreation@pointe-claire.ca



Pour des raisons de sécurité, les campeurs et campeuses et Jeunésie participant aux sorties doivent porter le chandail du camp de jour, en vente dans tous les camps.

Heures régulières

Les activités organisées se déroulent de 9 h à 16 h, mais les heures du camp sont de 7 h 15 à 18 h.

- Arrivée : 7 h 15 à 9 h
- Départ : 16 h à 18 h

Aucun frais n'est exigé pour l'arrivée hâtive ou le départ tardif.

Des frais seront facturés si votre enfant n'est pas récupéré avant 18 h.

Feuille de présence

Les parents doivent signer la feuille de présence au moment de l'arrivée et du départ de leur enfant.

Ils doivent aussi présenter leur laissez-passer parental au personnel afin que nous puissions remettre l'enfant.

Dîners

En cas de dîner oublié ou perdu, vous serez avisé(e) par téléphone.

Si vous ne pouvez apporter un dîner, un repas sera offert et vous devrez en rembourser les frais à la fin de la journée.

Baignade libre

Au début des camps récréatifs et Jeunésie, les campeurs et campeuses passent un test de natation. Un bracelet de couleur est remis aux enfants selon leurs capacités. Ils reçoivent alors des consignes de sécurité adaptées à leur niveau.

Cours de natation

Les camps sportifs (Arthur-E.-Séguin, Ovide et Noël-Legault) proposent des cours de natation. Il est important d'indiquer le niveau de natation de votre enfant sur le formulaire prévu à cet effet.

Sorties

Des sorties sont organisées. Les campeurs récréatifs, Jeunésie et Ados doivent apporter un dîner (aucun four à micro-ondes n'est disponible).

Les campeurs et campeuses du camp Ados ont la permission de partir en groupe lors de certaines sorties, à condition d'avoir un formulaire de consentement parental signé et de s'engager à communiquer régulièrement avec les moniteurs(trices). Une bicyclette adaptée permet aux jeunes de se déplacer ensemble pendant les activités du camp Ados.

C. Camps de pagayage

- Canotage pour enfants
- Pagayage pour adolescent(e)s
- Pagayage compétitif

Articles essentiels

- Sac à dos du campeur et de la campeuse (page 8)
- Chaussures aquatiques obligatoires (les sandales de plage, de type « gougoune », ne sont pas acceptées).

Centre nautique de la Baie-de-Valois

90, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore
Pointe-Claire (Québec) H9S 4H7
514 630-1256
nautiques@pointe-claire.ca

Heures régulières

Les activités sont offertes en demi-journées ou en journées complètes. Les camps de canotage pour enfants ont lieu de 9 h à 16 h. Les leçons de pagayage pour adolescent(e)s sont offertes de 9 h à 12 h. Les leçons de canoë-kayak sont offertes à des horaires variés.

Le camp compétitif est une extension du programme de courses de canoë-kayak. Les campeurs devront participer aux régates locales et aux championnats provinciaux.

Consultez le document *Camps de jour Pointe-Claire* pour connaître les horaires spécifiques à chaque camp.

Feuille de présence

Les parents, tuteurs ou tutrices doivent signer la feuille de présence au moment de l'arrivée et du départ de leur enfant.

Dîners

En cas de dîner oublié ou perdu, vous serez avisé(e) par téléphone. Si vous ne pouvez apporter un dîner, un repas sera offert et vous devrez en rembourser les frais à la fin de la journée.



GUIDE DES PARENTS
POINTE-CLAIRE

MISE À JOUR : MARS 2026

